



# L'INFOLETTRE DU SCRC

30 AVRIL 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## C O R O N A V I R U S

### COVID 19: Exit les bris de service

Le SCRC et Radio-Canada se sont entendus sur un projet d'entente afin d'éviter tout bris de service durant la crise sanitaire actuelle. Le nombre réduit d'heures de travail disponibles signifie que certains temporaires se retrouvent avec des semaines sans travail. L'article 22.9 prévoit qu'un bris de service survient si un employé ne travaille pas pendant 30 jours. La seule façon d'éviter le bris de service est d'utiliser une journée de congé annuel. Le projet d'entente prévoit la suspension de l'application de 22.9, au moins jusqu'à la fin septembre 2020, ce qui évitera de piger dans sa banque de congé. Reste à déterminer la date d'entrée en vigueur de cette mesure, l'objectif est de s'assurer que personne ne soit lésé. Comme il s'agit d'une modification à l'actuelle convention, elle devra faire l'objet d'une discussion et d'un vote favorable de la part du Conseil syndical.

### Congé du Jour du souvenir

Après un sondage auprès des membres sur le maintien ou le report du congé du 11 novembre, nous avons obtenu des résultats... assez divisés. Les membres du SCRC au Québec veulent le déplacer le 2 janvier, les membres de Moncton veulent le maintenir le 11 novembre. Pour couper la poire en deux, le SCRC a proposé à Radio-Canada une mesure pour obtenir les deux dates: déplacement pour Québec, statu quo pour Moncton. La société d'État est en consultation à l'heure actuelle avec les différents secteurs pour en connaître la faisabilité. Dès que nous avons des nouvelles de l'employeur, vous en serez avisés.

### AJUSTEMENT DES RENTES POUR LES RETRAITÉS

Radio-Canada confirme que les rentes de nos collègues à la retraite ont finalement été ajustées pour tenir compte des augmentations de salaire effectivement obtenues à la suite de la dernière négociation. Rappelons que les retraités qui sont partis à la retraite depuis la signature de la convention collective n'avaient pas pu bénéficier des augmentations salariales négociées pour les années prises en compte aux fins du calcul de leur rente, c'est à dire les années 2014 à 2018 inclusivement (5 meilleures années consécutives). En effet, le centre d'administration des pensions devait recalculer toutes les rentes en fonction des salaires négociés et en vigueur dans l'actuelle convention. Ces correctifs concernent uniquement des collègues qui ont quitté la SRC depuis octobre 2018. Un autre dossier de réglé...

### 0,2 % dans vos poches

Ce n'est pas un montant impressionnant, mais vous avez maintenant dans vos poches la totalité de l'augmentation salariale prévue pour l'année 2020, à savoir 1,5 %, ainsi que le 0,1% de l'année 2019 couvrant la période débutant le 1er janvier dernier. Cela explique le changement constaté sur vos chèques de paie et la rétroactivité reçue au cours des derniers jours. Comme vous le savez, le SCRC est en discussion avec Radio-Canada au sujet du fonds de santé, un fonds qui a impliqué pour chacune des années comprises entre 2009 et 2019, une ponction annuelle de 0,1 % sur votre salaire (voir article 64 de la convention collective). L'ensemble des syndicats y aurait contribué pour un montant cumulatif total de près de 8,5 millions de dollars cette année, si cette ponction avait été maintenue. Le but de ce fonds est de permettre de rembourser à Radio-Canada toute augmentation de coûts de l'assurance maladie excédant 4 %. Ce qui adviendra de l'argent amassé est encore en pourparlers, mais, bonne nouvelle, les syndicats qui représentent tous les employés de Radio-Canada ont obtenu partiellement gain de cause. Vous n'aurez plus à continuer à contribuer au fonds pour le moment! Nous avons également déposé des griefs pour exiger que les augmentations salariales dont nous avons été privés au fil du temps nous soient restituées intégralement en date du 1er janvier 2020.